

8 jours après le discours du Premier ministre

Aucune opposition à la suppression du département Victoire du Parti communiste réunionnais

Le silence des "départementalistes" après l'annonce de la fin du département de La Réunion montre sur cet aspect institutionnel une victoire idéologique totale du Parti communiste réunionnais. Pendant des décennies, le PCR a été accusé de tous les maux parce qu'il a proposé une organisation administrative différente du droit commun métropolitain. Aujourd'hui, personne ne s'oppose à la suppression du département.

Dans les années 1930, un mouvement progressiste se constitue à La Réunion. Face à la misère dans laquelle est plongée le pays, ces démocrates arrivent à forger à La Réunion un mot d'ordre: La Réunion département français. C'était la condition nécessaire à l'application immédiate à La Réunion de lois permettant d'en finir avec un taux de mortalité effrayant à cause de la pauvreté et de la malnutrition. Cet objectif s'affiche à chaque Premier Mai, il irrigue tout le mouvement revendicatif. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, cet élan se structure sous la forme d'une organisation politique, c'est le Comité républicain d'action démocratique et sociale (CRADS). Le CRADS réussit à traduire dans les urnes l'adhésion au changement. En 1945, les victoires aux municipales sont suivies par la prise de contrôle du Conseil général, puis par l'élection des deux députés, Raymond Vergès et Léon de Lépervanche. A l'Assemblée nationale, les deux parlementaires joignent leur projet à celui des Antillais et des Guyanais, et arrivent à obtenir l'unanimité des groupes politiques pour l'abolition du statut colonial à La Réunion, en Guyane, en Guadeloupe et en Martinique. C'est la loi du 19 mars 1946. Un an plus tard, une partie du CRADS constitue la Fédération communiste de La Réunion. La transformation de La Réunion en département est qualifiée de «bon travail communiste». Mais la loi d'égalité ne sera pas appliquée comme prévu au 1er janvier 1947.

Depuis 1959

13 années plus tard, les communistes constatent les limites de la loi de départementalisation. Son contenu progressiste a été vidé par les gouvernements parisiens et leurs complices à La Réunion. Un débat s'instaure au sein de la Fédération communiste. Il est tranché lors de son 6e congrès en 1959 au Port. La Fédération se transforme en Parti communiste réunionnais et décide en premier point «de réclamer pour les Réunionnais le droit de gérer eux-mêmes et démocratiquement leurs propres affaires par l'intermédiaire d'une assemblée locale jouissant d'un pouvoir législatif pour toutes les affaires

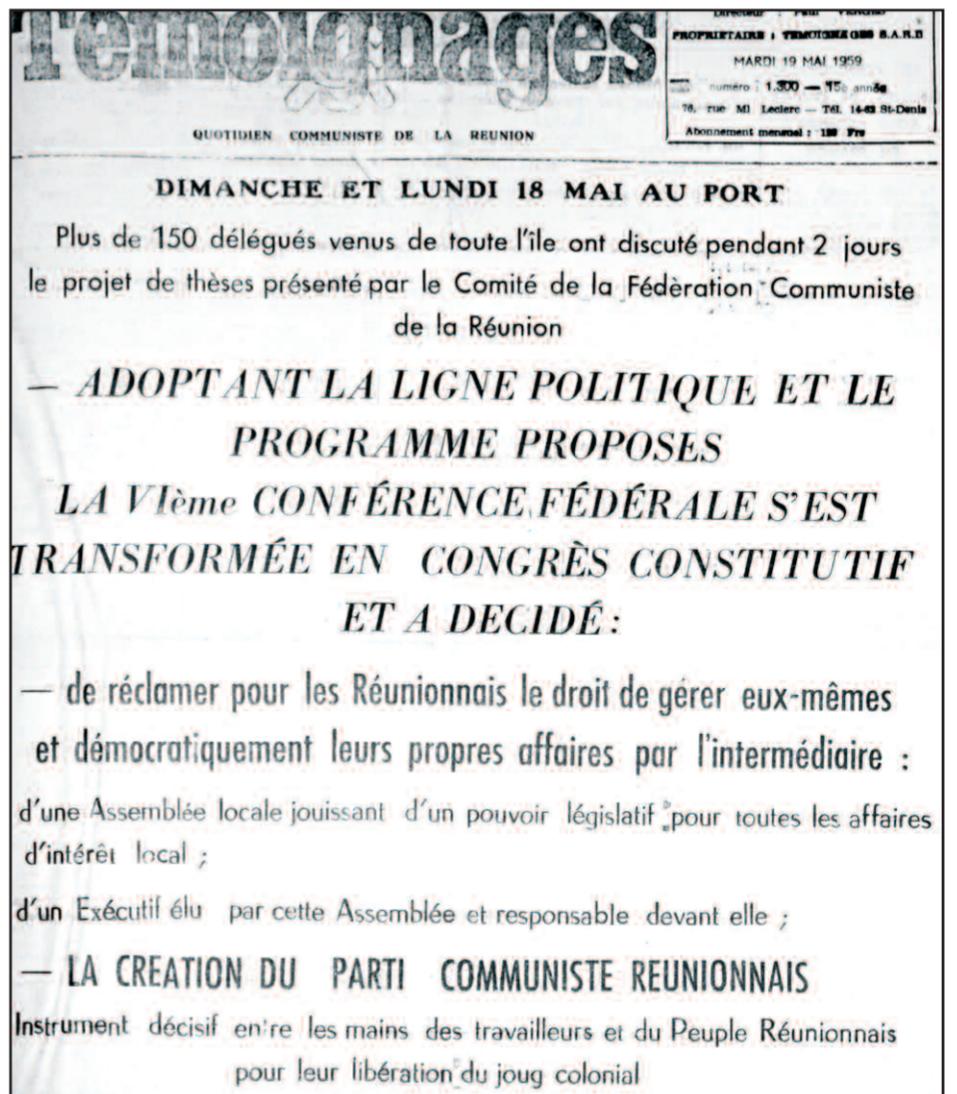
d'intérêt local». Si en 1959 La Réunion a bien une seule assemblée, ses pouvoirs sont peu étendus, car le préfet qui est juge d'opportunité. C'est lui qui détient le pouvoir exécutif, sans avoir de compte à rendre au Conseil général. Le projet du PCR est combattu, les opposants vont jusqu'à justifier a posteriori la fraude électorale pour empêcher le PCR d'arriver au pouvoir. Leur mot d'ordre est la défense du département à tout prix. Ils s'autoproclament les "départementalistes", ils sont les partisans du statu quo.

Fin des départements de Guyane et de Martinique

Au moment de l'alternance en 1981, la décentralisation prévoit une organisation spécifique dans les départements d'outre-mer. Toutes les affaires relevant des compétences territoriales sont les prérogatives du Conseil général et régional. Aussitôt, les "départementalistes" organisent l'opposition au changement. Ce combat d'arrière garde a pour conséquence l'organisation actuelle: la coexistence sur un même territoire d'une région et d'un département. Nous étions en 1983. Sous Sarkozy, la première remise en cause a été inscrite dans la loi avec l'élection de conseillers territoriaux siégeant à la fois à la région et au conseil général. C'était de fait la fusion des deux collectivités. La Martinique et la Guyane ont obtenu une évolution institutionnelle différente, avec une collectivité unique. Ce premier coup de semonce a laissé les "départementalistes" sans voix. Voici 8 jours, dans un discours tirant les enseignements des municipales, le Premier ministre a annoncé la division par deux du nombre de régions pour 2017, et la fin des départements pour 2021.

Défis spécifiques à La Réunion

Pendant ces 8 jours, les "départementalistes" n'ont eu aucune réaction. La



1959: la première revendication du PCR, c'est une assemblée pour donner les moyens aux Réunionnais de gérer leurs propres affaires.

suppression du département n'a ému personne dans la classe politique réunionnaise. C'est une victoire idéologique pour le Parti communiste réunionnais. Car cela démontre que tous les arguments utilisés pour faire barrage à la réforme administrative n'étaient qu'une coûteuse diversion qui a fait perdre plus de 50 ans à La Réunion. Maintenant, c'est une autre étape qui s'ouvre. Car le projet proposé par le Premier ministre ne correspond pas à notre réalité. La Réunion n'est pas concernée par la diminution du nombre des régions.

À 10 000 kilomètres de Paris, la réalité géographique n'a rien à voir avec celle de n'importe quelle collectivité de France. L'enjeu est celui de l'intégration d'une région de l'Union européenne dans le sud-ouest de l'océan Indien. Ce sont des défis d'une autre nature, dans un contexte de crise bien plus grave qu'en France. Cela signifie une réforme différente, propre à La Réunion.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergès • 1957 - 1964 : Paul Vergès • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
EMAIL AVIS, ABONNEMENT : avis.temoignages@wanadoo.fr
EMAIL PUBLICITÉ : pub.tem@orange.fr

Édito

TCO : Huguette Bello a échoué dans sa tentative d'instrumentaliser les élus du Port

Les camarades du Port avaient mené campagne avec le slogan: Saint-Paul commande pas nous. Tout le monde avait bien compris que cela voulait dire: Huguette Bello commande pas nous. La preuve a été donnée avant hier lors du vote du bureau du TCO.

Joseph Sinimalé était seul candidat au poste de Président. Il fut élu par 57 voix. Seuls les 7 bulletins de l'équipe de Bello manquaient à l'appel. Ainsi, au final, Huguette Bello est totalement isolée. Elle doit admirer le champ de ruine qu'elle a vaillamment et savamment construit. Elle n'a pas pu s'opposer au consensus proposé pour la direction du TCO. De guère lasse, elle finit par envoyer Emmanuel Séraphin, le monsieur conné tout, pour jouer le gros kèr. Voilà où mène la trahison. Ridicule!

Elle a utilisé la mairie de Saint Paul pour continuer l'oeuvre de destruction du PCR avec une férocité que même la droite la plus ultra dans le passé n'avait jamais atteint. Elle s'est heurtée à la résistance des camarades de Saint-Paul qui lui ont infligé une défaite mémorable. Elle avait utilisé la mairie de Saint-Paul pour réclamer la moitié des sièges du TCO.

Pour cela, elle s'était attaquée avec virulence à la position consensuelle avancée par les Portoï, Possessionnais, Trois-Bassinois et Saint-Leusiens. Elle pensait qu'avec La Possession et Le Port, elle aurait été à la tête du TCO. Domage pour elle, les deux communes ont fini par rallier la position des collègues majoritaires. Voyant son intrangiseante démesure, même ses amis du PLR ont fini par l'abandonner.

Il se trouve encore des médias pour lui donner l'absolution sans confession!

J.B.

Loi sur l'avenir de l'agriculture au Sénat

Retraite, installation des jeunes et droit syndical : Paul Vergès défend les intérêts des agriculteurs réunionnais

Le Sénat a commencé l'examen du projet de loi sur l'avenir de l'agriculture. Paul Vergès a déposé trois amendements pour l'égalité des droits des retraités, pour la représentativité des syndicats agricoles réunionnais et pour l'accès des jeunes au prêt bonifié. Ces trois propositions avaient le soutien du groupe CRC, elles ont fait l'objet de l'opposition du gouvernement.

À l'occasion de la discussion sur le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, alimentation et la forêt Paul Vergès a déposé trois amendements, avec le soutien des sénateurs du groupe CRC. Ces trois initiatives ont pour but de faire avancer la cause des agriculteurs réunionnais par plusieurs mesures sociales.

Le premier était lié à l'article 14. Il concernait l'installation des jeunes agriculteurs. Dans un amendement déposé le 4 avril, Paul Vergès proposait la création d'un fonds de garantie pour les prêts bonifiés. «Le taux d'intérêt de ce prêt bonifié par l'État sera de 1 % pour les jeunes agriculteurs, et de 1,5 % pour les autres, avec la possibilité d'un différé de remboursement d'un an total ou partiel. Il est d'un montant maximal de 30 000 euros, remboursables sur une durée de 2 à 5 ans. Pour bénéficier de ce prêt, les jeunes agriculteurs doivent être installés avec ou sans aide depuis 2010 et avoir moins de 40 ans à cette date».

Pour l'égalité des droits

Cet amendement a recueilli un avis défavorable de la Commission, ainsi que l'opposition du gouvernement. Il a été rejeté par la majorité sénatoriale.

Le second amendement du sénateur réunionnais visait l'article 34, qui détermine les objectifs de la politique agricole dans les Outre-mer. Paul Vergès a proposé qu'un des objectifs de cette politique soit «d'assurer l'égalité des droits sociaux



En conférence de presse, Paul Vergès évoque souvent les problèmes des planteurs. Au Sénat, il prend la défense de leurs intérêts.

entre les salariés agricoles des départements d'outre-mer et les salariés agricoles de la métropole notamment en ce qui concerne les régimes de retraite complémentaire». Le but est d'aller vers l'égalité sociale entre les agriculteurs des Outre-mer et ceux de la France. Commission et gouvernement ont demandé le retrait de l'amendement. Il n'a pas été présenté.

La représentativité syndicale

Enfin, le troisième amendement concernait aussi l'article 34 du projet de loi. C'était l'ajout d'un paragraphe pour permettre aux syndicats agricoles des Outre-mer d'être représentatif de plein droit: «Compte tenu du caractère spécifique de la situation des départements

d'outre-mer, dans les départements d'outre-mer de Martinique, de Guadeloupe, de Guyane, de La Réunion et de Mayotte, les organisations syndicales agricoles présentes au plan départemental sont représentatives de plein droit. Cette proposition donne donc les mêmes droits aux syndicats réunionnais qu'à ceux qui sont fédérations de centrales de France.

Le gouvernement s'est opposé à cet amendement. Il a dû être retiré de la discussion.

Ces trois initiatives du sénateur réunionnais visaient à améliorer la situation des agriculteurs réunionnais pour une meilleure retraite, pour une installation plus facile des jeunes, et pour les droits syndicaux. Elles montrent bien qu'à Paris, les planteurs et éleveurs de La Réunion savent sur qui ils peuvent compter.

M.M.



Les agriculteurs sont souvent contraints de manifester pour obtenir l'application des droits.

La France ignore-t-elle qu'elle doit sa présence dans la COI au travail des Réunionnais?

La Réunion, oubliée de la COI

C'est Le 29ème Conseil des ministres de la Commission de l'Océan Indien (COI) organisé les 10 et 11 avril 2014 à Moroni en Union des Comores a été l'occasion pour les pays de la Océan Indien de débattre des intérêts de chacun dans la zone.

Placée sous le signe «de la consolidation et de l'ambition», les deux réunions du Comité des Officiers permanents de liaison (COPL) les 7 et 8 avril 2014 et du Conseil des ministres se sont tenues sans chef de délégation de La Réunion et de Mayotte. Deux départements français qui n'ont pas possibilité de défendre leurs intérêts auprès de la COI.

Claudine Ledoux récidive

L'ambassadrice déléguée à la coopération dans l'océan Indien et représentante du ministre français des Affaires étrangères a déclenché une polémique. En effet, la délégation française a intégré l'ancien président du Conseil général de Mayotte, Ahamed Attoumani Douchina, qui a été exclu des débats par les autorités comoriennes, relate le site d'information IPR. Selon France Mayotte matin, cité par IPR «le chef de la délégation France l'ambassadrice Claudine Ledoux a paniqué face aux pressions comoriennes et a expliqué qu'elle n'était pas au courant de cette invitation du président de la collectivité mahoraise».

D'après le journal de la diaspora comorienne en France et dans le monde, «de retour à Mayotte, Ahamed Attoumani Douchina a néanmoins pu obtenir de la délégation réunionnaise (Conseil Général de La Réunion, ndlr) qu'elle soutienne publiquement l'intégration de Mayotte à la COI». Le journal ajouta que l'UMP Mayotte a évoqué «un mépris de la part de Christine Ledoux et parle d'humiliation des responsables politiques mahorais». Le parti demande la démission de cette dernière.

Pas de chef de délégation réunionnais

Alors que la polémique enfle à Mayotte, La Réunion a été la grande absente de ces rencontres. A contrario des autres pays de l'Océan indien (Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles), l'île n'a pas eu la chance d'être responsable de la délégation sensée la représenter pour défendre ses intérêts en matière de diplomatie, de connectivité régionale, d'économie bleue ou encore de financements inno-



Vous pouvez chercher, pas de Réunionnais sur cette photo des chefs de délégation au Conseil des ministres de la COI. De quoi avons-nous l'air?

vants. D'ailleurs, l'ambassadrice était venue représenter les intérêts français dans la zone, et non ceux des Réunionnais et des Mahorais. Rappelons que la nomination de Claudine Ledoux avait été vivement contestée à La Réunion, en raison de sa méconnaissance des enjeux réunionnais et mahorais, et de la zone Océan Indien. Lors de la mobilisation du 16 octobre 2013, à La Réunion, l'AJFER-Nou Lé Kapab

avait dénoncé une nomination de complaisance par Laurent Fabius et appelé à son remplacement par un Réunionnais. De son côté, le Comité des Femmes Communistes s'était dit choqué face au «mépris» de l'ambassadrice lors de sa venue à l'Hotel Kréolia.

Céline Tabou

Crise en Ukraine

La France renvoyée à son Histoire

Le ministre des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, a fait la parallèle entre la Crimée et Mayotte, dans une interview accordée à la chaîne de télévision Rossiya 1. Ce dernier a expliqué que le rattachement de la Crimée s'apparente à l'annexion de Mayotte par la France.

Le quotidien Le Monde a retransmis les déclarations de Sergueï Lavrov, ministre russe des Affaires étrangères, qui explique que «contrairement à de nombreuses décisions de l'ONU, qui a condamné cette approche, Mayotte est désormais membre à part entière de la République française». Ce dernier fait référence au référendum de 1974.

La France conserve Mayotte

Avant le référendum d'autodétermination, Mayotte faisait partie des quatre îles de l'archipel des Comores, alors Territoire d'Outre-mer (TOM). Organisé par la France, le vote donne le résultat suivant: dans trois des quatre îles comoriennes (Grande Comore, Mohéli et Anjouan), près de 95% des votants se sont expri-

més pour l'indépendance. Tandis qu'à Mayotte, le non l'a emporté à près de 64%. La France conserve Mayotte après avoir pris en compte les résultats île par île. En 1976, l'Assemblée générale des Nations unies avait considéré que les référendums imposés aux habitants de l'île comorienne de Mayotte étaient «une violation de la souveraineté de l'Etat comorien et de son intégrité territoriale». Elle les avait alors condamnés et avait considéré comme nuls et non avenue les résultats du référendum, sans pour autant les annuler. Pour Sergueï Lavrov, «contrairement à de nombreuses décisions de l'ONU, qui a condamné cette approche, Mayotte est désormais membre à part entière de la République française». Ce dernier a ajouté qu'il est «intéressant de voir qu'aucune sanction commerciale ou politique n'a été prise» à l'encontre de la France, comme c'est le cas pour la Russie. Depuis Mayotte est devenue un département français en 2011.

La Crimée devient russe

Pour certains observateurs, dont Le Figaro la comparaison est «très hasardeuse» car la Crimée était une région d'un Etat souverain, l'Ukraine, tandis que les Comores étaient une ancienne colonie française. Cependant, historiquement, la Crimée faisait partie de la Russie jusqu'en 1954, lors de son annexion à l'Ukraine au sein de l'URSS, sur un décret de Nikita Khrouchtchev, président russe. Lors de l'éclatement de l'URSS, la Crimée est restée dans le giron ukrainien conservant des vestiges du passé, comme la langue russe et la culture.

Mal vu par les Occidentaux, le référendum du 16 mars 2014 en Crimée, a légitimé pour Moscou le rattachement de la péninsule à la Russie. Après la Crimée, des villes russophones veulent un scrutin leur permettant d'être rattachées à la Russie comme à Donetsk, où des manifestants prorusses, mobilisés au sein de l'administration régionale.

A Gorlivka, ville de 300 000 habitants située dans le sud de la région, une centaine de prorusses ont attaqué le siège de la police, tandis que dans la ville de Sloviansk, le drapeau russe flotte sur le quartier général de la police. L'est de l'Ukraine est désormais sous le feu des

projecteurs. Des milliers de prorusses veulent un référendum pour demande l'indépendance et/ou un rattachement à la Russie.

Une convergence «remarquable» de la France

D'après le site de la 1ère, chaîne d'information de France O, le ministre des Affaires étrangères français, Laurent Fabius, aurait expliqué en mars les raisons de son opposition au référendum en Crimée: «En droit international on ne peut pas faire un référendum pour modifier des frontières. Imaginez un département de France qui demande son indépendance!». Cependant pour le politologue Bertrand Badie, «lorsque ce référendum est intervenu aux Comores, la France a soutenu le point de vue du droit séparatiste (...)»

Mais «là on voit l'inverse, les occidentaux s'insurgent contre le principe séparatiste tandis que la Fédération de Russie soutient le processus de séparation de la Crimée. Il y a une sorte de croisement de points de vue et d'échange de perspective qui est quand même assez remarquable du point de vue des relations internationales» a-t-il expliqué que La Voix de la Russie.

Céline Tabou

Un rapport scientifique confirme les thèses du P.C.R.

«Les inégalités et l'épuisement des ressources tuent les civilisations»

Le 3 avril dernier, le journaliste Marc de Miramon a publié en France dans "l'Humanité-Dimanche" un article où l'on nous informe qu'«une nouvelle étude scientifique états-unienne, à partir d'outils développés entre autres par la NASA, annonce un effondrement d'ici à quelques décennies de la civilisation humaine, dû à l'épuisement des ressources et à l'explosion des inégalités». On y apprend aussi que cette étude «évoque cependant des pistes pour éviter une catastrophe annoncée depuis au moins le début des années 60».

Nous publions ci-après (avec des inter-titres de "Témoignages") de larges extraits de cet article, qui contient des informations très importantes. Pourquoi ? Parce que depuis sa fondation en 1959, le Parti Communiste Réunionnais n'a cessé de publier des documents avec des thèses dont la justesse est confirmée par ce rapport de la NASA (National Aeronautics and Space Administration) comme par de plus en plus de scientifiques dans le monde. Et les mesures préconisées par le PCR pour préserver l'avenir de l'humanité comme celui du peuple réunionnais en mettant en cause le système dominant actuel sont donc plus que jamais valables. Voilà pourquoi les défenseurs des classes dominantes ont toujours voulu — jusqu'à aujourd'hui — liquider ce parti politique et diviser au maximum les Réunionnais pour mieux profiter d'eux. Mais, comme de plus en plus de démocrates réunionnais — au-delà des communistes — partagent désormais ces thèses, plus que jamais l'heure est au rassemblement autour d'un projet réunionnais pour La Réunion...

«La civilisation industrielle en route vers un effondrement irréversible» ("The Guardian"), «On va droit vers l'effondrement» ("Rue 89"), «La NASA prédit la fin de la civilisation» ("Le Monde") : depuis une quinzaine de jours, des articles apocalyptiques fleurissent dans les médias suite à la publication d'une étude scientifique attribuée à la NASA. De quoi s'agit-il exactement ?

La voracité des élites

S'appuyant sur un outil analytique nommé "HANDY" (Human and Nature Dynamical) (1), trois scientifiques travaillant pour les universités du Maryland et du Minnesota ont tenté de calculer l'impact cumulé de l'accroissement de la population mondiale, l'épuisement des ressources indispensables au fonctionnement de l'économie globalisée (énergies fossiles, eau, métaux...), la détérioration de l'environnement, du climat, du creusement ininterrompu des inégalités sans oublier la voracité des élites. Et leur conclu-

sion est sans appel : à brève échéance, c'est-à-dire d'ici quelques décennies, un effondrement de la civilisation telle que nous la connaissons est inévitable, sous la forme de plusieurs scénarios.

Parmi ceux-ci, les chercheurs évoquent la disparition progressive des travailleurs confrontés à diverses formes de pénuries et à l'accaparement des richesses par l'oligarchie. Avant que cette dernière, qui continuerait tranquillement à «faire ses affaires» («business as usual»), ne disparaisse à son tour...

Une distribution plus juste des ressources

Pour appuyer sa thèse, l'étude s'intéresse aux causes de la disparition de plusieurs civilisations, comme celles des Mayas ou l'empire romain, et rappelle la présence de nombreux facteurs communs à ceux qui menacent aujourd'hui le système néolibéral : de riches élites devenues sourdes et aveugles exploitant des masses de pauvres en usant leur environnement jusqu'à la corde. Pour éviter que cette disparition de civilisations se répète, l'équipe de scientifiques met en avant l'urgence de «réduire les inégalités économiques afin d'assurer une distribution plus juste des ressources, et de réduire considérablement la consommation de ces dernières en s'appuyant des ressources renouvelables moins intensives et sur une croissance moindre de la population»...

Il faut toutefois préciser que l'agence spatiale états-unienne tient à prendre ses distances avec ce travail, «qu'elle n'a pas sollicité, dirigé ou vérifié. C'est une étude indépendante menée par des universitaires utilisant des outils développés pour une activité séparée de la NASA». Ce sont sans doute les pistes éminemment politiques tirées de ces conclusions qui expliquent cette mise au point, tant les rapports aboutissant à un constat identique se multiplient depuis la fin des années 60.

Les profits du capital

En effet, dès 1970, une équipe du Massachusetts Institute of Technology (MIT) rédige un mémoire commandé par le Club de Rome (2), inti-

tulé «les limites de la croissance», préconisant une économie basée sur la satisfaction des besoins humains principaux (accès à l'eau, à la nourriture, à la santé, etc...) afin d'éviter que le progrès technique ne serve qu'à retarder l'imminence d'un effondrement capitaliste et écologique. La science économique de la décennie suivante, "trustée" par les libéraux fanatiques de l'école de Chicago, va user de toute son influence pour étouffer cette attaque en règle du mythe de la croissance illimitée. Mais près de quatre décennies plus tard, les tenants de l'ultralibéralisme ont adopté une nouvelle stratégie. Plutôt que de nier le phénomène, les grandes entreprises s'emploient aujourd'hui à «conseiller» les gouvernements afin que ceux-ci adaptent les législations en fonction des profits du capital.

Une oligarchie sourde et aveugle

Ainsi, la multinationale spécialiste de l'audit KPMG, dans une étude publiée en 2013, suggère entre autres «d'aiguiser les partenariats public-privé; de participer de manière active aux forums internationaux et régionaux consacrés à l'eau, la nourriture ou l'énergie», afin «d'établir de meilleures données» de la gestion des ressources et de «répondre à la demande» en améliorant la «collaboration» entre consommateurs et distributeurs. D'autres, comme le Boston Consulting Group (3), en ont carrément fait un business à part entière, conseillant ses clients sur la possibilité de créer des «opportunités de croissance» pour «réussir dans un monde de plus en plus complexe et en perpétuel mouvement». Soit le fameux «business as usual», dénoncé dans l'étude attribuée à la NASA comme le symptôme d'une oligarchie sourde et aveugle face à un cataclysme annoncé.

(1) Human and Nature Dynamics (HANDY): "Modeling Inequality and Use of Resources in the Collapse or Sustainability of Societies".

(2) Club de réflexion réunissant scientifiques, économistes et responsables politiques issus d'une cinquantaine de pays.

(3) Le BCG avait entre autre développé les stratégies de communication de Nicolas Sarkozy pendant sa campagne victorieuse de 2007.

Repères

- 50% : c'est la hausse de la production de nourriture nécessaire pour faire face à la hausse de la demande d'ici à 2050, selon les Nations Unies.
- moins 40% : c'est le différentiel entre l'offre et la demande d'eau attendu en 2030; un pourcentage calculé par le "Water Resources group".
- plus 40% : la demande en énergie devrait également augmenter de 40% d'ici à 2030, selon l'Agence internationale de l'énergie, dans une étude publiée en 2012.
- 1 milliard : selon l'OCDE, près d'un milliard d'êtres humains supplémentaires vivront d'ici à 2030 dans des régions subissant déjà un «stress hydraulique».

Otè!

La komine konm amortisèr sosyal ? Amortisèr...erè !

Dopi kék tan, mi pans in mo. so mo - la sé amorti. Mi pans zot koné kosa i vé dir "amorti". L'amortisèr in moto i ansèrv pou diminyé lo shok... Dann foutbal, i pé amorti balon, kisoï dsi léstoma, kisoï ankor par lo pyé konm kan Zidane i manyé son pyé konm in min é balon i rès kolé dsi son pyé. Donk amorti, dann foutbal, sa i vé dir diminyé la vitès lo balon ziska arèt ali près pou amors kisoï in l'atak, kisoï in kontratak, kisoï oryant lo zé in n'ot manyèr. Moin la antann in ga té apré di i fo amorti la vyann donk atandri ali. An pliské sa, iantan plis-an-plis parl amortisèr sosyal.

Moin lé sir dann zéléksyon minisipal na in bonpé kandida té i vé la komine i ansèrv l'amortisèr sosyal pars l'éta i tap tro dir é na demoun i rès dsi l'bor shomin konm madam Girardin té i di. Donk in pé té i pans amorti la kourb shomaj, amorti lo bès lo pouvoir d'asha pars l'éta lé pa la èk sa é li vé sirtou diminyé la dète mé sa lé pa sans konsékans dsi lo nivo d'vi demoun, dsi lo l'aktivité ékonomik, dsi bann z'avantaj sosyal. In pé i fé roviv bann métod ansien konm distribyé lo bon l'éd sosyal - mi antan dir Sint-André i vé fé sa. I sèrv ar pa rien, va fé konm dolo dsi la plime kanar é inn foi lo bon la fine ariv dann tiroi-kès lo komèrsan va rès arienk pou aspèr lo proshin bon si li ariv, épi ète zantiy èk mésyé lo mèr, épi vot pou li, pou son tandans, méfyé l'opozisyon é bien rogardé avan di bonzour in moun.

Tousa pou koué? Pou zoué lo ro amortisèr sosyal? Alé oir gouvèrman l'apré iz bidzé kominal, alé oir lo rannman l'oktroï d'mèr va diminyé dann lo troi z'ané k'i vien. Alors, kèl rol amortisèr sosyal bann komine i pans zot i sava zoué. soi i sava fé dépans sosyal an plis donk diminyé l'invèstisman, soi mète lo kont la komine dann rouj, soi ankor ronons lo bann promès la fé dann la kanpagn épi fé konmsi, foutor, in mirak i pé arivé - in mirak la pa fé pou lo shien, foutor d'in sor. Sanm pou moin sak i kroi goumant son rol amortisèr sosyal li tir li mèm in bal dann son pyé.

Konm bann ti marmay téi di lontan "amortisèr...erè!"

Justin

NB: lo"erè, sé pou amontré ké ou i kroi pa sak i di."Erè" i fo di avèk lo ton k'i fo,obli pa!